

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2021

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Durée : 8 heures
Coefficient : 7

SPÉCIALITÉ : INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

OPTION : VOIRIE, RÉSEAUX DIVERS

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice électronique programmable ou non-programmable sans dispositif de communication à distance est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 85 pages dont 2 plans

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...
- ♦ Pour les dessins, schémas, cartes et plans, l'utilisation d'une autre couleur que le bleu ou le noir ainsi que l'utilisation de crayons de couleur, feutres, crayon de papier sont autorisées.

Vous êtes ingénieur au sein du service Mobilités – Voirie de la direction générale des services techniques de la communauté d'agglomération d'Ingeco qui compte 125 000 habitants.

Les dernières élections municipales ont vu la victoire d'une nouvelle équipe dont le cœur du projet en termes de mobilités consiste à développer la piétonisation dans le centre historique et notamment au niveau du plateau commerçant. Les élus souhaitent commencer par la rue du Commerce qui est un des axes de la ville où l'activité est la plus importante (cf plan 1).

Le Directeur général des services techniques (DGST) vous désigne chef de projet pour répondre à cette commande. Il vous rappelle au préalable les éléments suivants :

- Le centre historique de la commune est classé en secteur sauvegardé,
- La compétence voirie est exercée par la communauté d'agglomération,
- Le pouvoir de police de la circulation est exercé par le Maire,
- La compétence stationnement de surface et stationnement en ouvrage est exercée par la commune.

Question 1 (3 points)

A l'occasion de la récente crise sanitaire, les élus ont entendu parler de la notion d'urbanisme tactique au service des projets d'espaces publics. Vous rédigerez, à l'attention du DGST, une courte note explicitant cette notion, ses avantages et inconvénients, ainsi que la manière de l'utiliser dans le cadre du projet.

Question 2 (3 points)

En accompagnement de la piétonisation, les élus souhaitent également modifier le plan de circulation.

La communauté d'agglomération dispose d'un modèle de trafic automobile malheureusement trop ancien pour être exploité en l'état. Votre hiérarchie souhaite néanmoins utiliser cet outil pour étudier les conséquences de la piétonisation.

Vous préciserez la méthodologie qui vous semble la plus appropriée pour mettre à jour le modèle. Vous justifierez vos choix.

Question 3 (6 points)

Vous proposerez une méthode et un planning pour la mise en œuvre du projet de piétonisation de la rue du Commerce. Vous préciserez toutes les étapes de la définition du besoin à la mise en œuvre du projet définitif, avec une étape intermédiaire faisant appel à l'urbanisme tactique.

Votre réflexion devra intégrer l'ensemble des questions techniques indispensables à la réussite du projet.

Il est à noter que les élus sont extrêmement sensibles à la question du stationnement, le projet de piétonisation venant à supprimer 50 places.

Vous proposerez également une méthodologie de gouvernance et de pilotage du projet.

Question 4 (4 points)

Avant de lancer un tel projet, le président de la communauté d'agglomération et maire de la ville centre souhaite consulter la population. Il vous demande d'élaborer une note à son attention précisant les enjeux de cette opération de piétonisation et proposant une méthode de concertation détaillée.

Question 5 (4 points)

A l'issue de la phase d'urbanisme tactique, les élus ont tiré le bilan de l'expérimentation et sur cette base ont retenu les éléments de force suivants pour le futur projet :

- Des espaces dévolus aux piétons les plus larges possibles,
- La présence de plantations,
- Une gestion des livraisons qui puisse être maintenue,
- L'aménagement d'un itinéraire vélo d'au moins 3 mètres de large.

Vous établirez un profil en travers type sur le plan 2 joint au dossier.

Sur votre copie, vous expliquerez vos choix par rapport aux différentes composantes du projet : circulation, gestion des accès, traitement des différents modes de déplacement, caractéristiques géométriques de l'espace étudié, typologie et qualité des espaces publics (espaces verts, matériaux, ...)

Nota Bene : La situation décrite se situe hors du contexte de crise sanitaire. Les candidats devront notamment considérer dans leurs réponses aux différentes questions qu'aucune mesure de restriction liée au COVID-19 n'est effective.

Liste des documents :

- Document 1 :** « L'aire piétonne » - *Certu* - novembre 2008 - 8 pages
- Document 2 :** « L'urbanisme tactique » - *Aguram* - mai 2020 - 8 pages
- Document 3 :** « L'avenir de la livraison n'est pas le drone, mais le vélo » - Leïla Marchand - *Les Echos* - 9 décembre 2019 - 3 pages
- Document 4 :** « Aires piétonnes : faut-il en contrôler l'accès par les véhicules motorisés ? Comment ? » (extraits) - *Cerema* - juin 2016 - 37 pages
- Document 5 :** « Arrêté réglementant l'aire piétonne du centre historique » (extraits) - *Mairie d'Aix en Provence* - 3 mai 2018 - 11 pages
- Document 6 :** « Aires piétonnes de Nice : guide d'utilisation » - *Mairie de Nice* - août 2019 - 8 pages

Liste des plans :

Plan 1 : « Plan de situation du projet » - format A4 - sans échelle - 1 exemplaire

Plan 2 : « Rue du Commerce - Profil en travers » - format A4 - échelle 1/50^{ème} - 2 exemplaires dont 1 est à rendre avec la copie

Attention, le plan 2 en format A4 utilisé pour répondre à la question 5 est fourni en deux exemplaires dont un est à rendre avec votre copie, même si vous n'avez rien dessiné.

Veillez à n'y apporter aucun signe distinctif (pas de nom, pas de numéro de convocation...)

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.